



## ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT

### AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU DE VERT-LE-GRAND

Essonne Nature Environnement (ENE), fédération agréée qui regroupe les associations environnementales de l'Essonne, a pris connaissance du projet de modification de droit commun du PLU de la commune de Vert-le-Grand conformément aux dispositions des articles L 153-36 et suivants du Code de l'urbanisme.

ENE partage l'objectif de la commune de "permettre une meilleure insertion des constructions dans l'environnement communal" et constate que les dispositions proposées dans le projet de modification du PLU répondent à cet objectif.

La fédération note avec intérêt la volonté de protéger le patrimoine bâti remarquable au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme. Elle approuve la volonté de la commune de créer une annexe 5 au PLU qui présente le patrimoine bâti à protéger et ses protections au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme (maisons bourgeoises, fermes, murs de clôture) ainsi que les Espaces Paysagers Protégés supplémentaires et 2 arbres remarquables à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme.

A ce propos, ENE considère que la liste des arbres remarquables est trop limitative et qu'un nombre plus nombreux de spécimens aurait pu figurer sur la liste des arbres bénéficiant de cette protection.

ENE approuve également la proposition d'adopter une seule palette de couleurs pour l'ensemble des maisons, ainsi que pour les bâtiments agricoles.

Compte-tenu de ce qui précède, Essonne Nature Environnement, donne un avis FAVORABLE au projet de modification de droit commun du PLU de la commune de Vert-le-Grand qui sera soumis à l'enquête publique

Fait le 29 avril 2024 à Epinay-sur-Orge

Le président

Jean-Pierre MOULIN

**Essonne Nature Environnement**  
14 rue de la Terrasse  
91360 EPINAY-sur-ORGE  
adnessonne@orange.fr